



Compte-Rendu de l'audio-conférence EM_DNGCD – OS 08 janvier 2021

L'audioconférence du 8 décembre 2021 a été présidée par M. BOILLOT (Directeur_DNGCD)
Composition Administration : M. BALLARIN (Directeur SGCD_DNGCD) – M. SALES (Chef PSG_DNGCD) – M. FAYOLLET (Directeur SGCD_MMNA) – M. HAAN (Directeur SGCD_AG)
OS représentées : CFDT – SOLIDAIRES – UNSA – USD-FO

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, les audioconférences hebdomadaires qui avaient ponctué la vie de la DNGCD lors des deux confinement de l'année 2020 se poursuivent. Sauf évolution significative dudit contexte, elles continueront à avoir lieu une fois tous les 15 jours. Cet échange entre l'EM et les OS a été l'occasion de faire le point sur les mesures adoptées pour la protection de l'ensemble des personnels de la Direction. La situation RH des personnels de la DNGCD a également été présentée aux élus. Le bilan COVID à la DNGCD reste maîtrisé : aucun cluster n'est, pour le moment, à déclarer.

Ce qu'il faut retenir ...

■ RH_Situation des agents de la DNGCD

Une fois par semaine, le pôle RH de la DNGCD fait le point sur la situation sanitaire et la pratique du télétravail au sein de la Direction.

Les chiffres de cette semaine font état d'une baisse significative du nombre de télétravailleurs. Il est toutefois trop tôt, à ce stade, pour savoir si cette baisse est liée aux vacances de fin d'année et donc épisodique ou structurante. Pour M. BOILLOT, la première hypothèse l'emporte.

Mise en perspective du télétravail

La DNGCD a connu deux périodes distinctes depuis le second confinement :

- depuis le début du second confinement jusqu'au 3 décembre 2020 le télétravail à la DNGCD a connu une montée en puissance assez nette : au plus fort de sa pratique, l'on recensait 129 télétravailleurs ;
- à partir du 3 décembre, l'assouplissement des mesures de confinement a conduit à une légère et progressive baisse du télétravail portant le nombre de télétravailleurs à 105.

Mise en perspective des cas de septaine

Fin octobre, le nombre d'agents placés en septaine était relativement important : on dénombrait ainsi 10 cas en semaine 43 et 20 en semaine 44. Nous oscillons à présent entre 2 et 4 cas par semaine.

Evolution des cas de COVID

Depuis le mois d'octobre, la DNGCD a recensé 19 cas COVID parmi ses rangs.

Aucun cas n'est à déclarer cette semaine.

Depuis le début de la pandémie, le pourcentage d'agents garde-côtes touchés par ledit virus est de 2,2 %.



Le mot du Directeur

L'allocution du Premier Ministre, hier, nous a confirmé le fait que nous devons rester mobilisés et continuer à respecter scrupuleusement les règles sanitaires qui nous protègent.

Aussi, le télétravail se poursuit autant que faire se peut. Pour rappel, le télétravail est appliqué sur la base du volontariat et ses effets sur les agents doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

- Zoom par façade

SGCD_MMNA

M. FAYOLLET a fait état d'une situation constante en matière de télétravail au sein du SGCD MMNA, précisant que les deux brigades aériennes étaient largement concernées par cette modalité de travail.

SGCD_MED

M. BALLARIN a souligné qu'aucune difficulté particulière n'était à déclarer sur la façade méditerranéenne. Les procédures adoptées depuis le début de la pandémie sont désormais acquises et appliquées par tous. M SALES a quant à lui fait part de la situation d'un agent en congé maladie potentiellement contaminé. Quoiqu'il en soit, aucun cas contact n'est à déclarer au sein du SGCD MED, preuve – selon M. BALLRIN – du respect quotidien des gestes barrières.

Un rappel de ces derniers est régulièrement fait aux équipes méditerranéennes.

SGCD_AG

Pour M. HAAN, la situation outre-atlantique est saine : les taux d'incidence étant inférieurs aux seuils fixés par le Gouvernement, le Préfet a donné son feu vert pour l'ouverture des restaurants et plages en Martinique. La circulation entre les îles s'est toutefois durcie : les tests PCR sont obligatoires pour passer de l'une à l'autre.

- Le questionnement des OS

Pourquoi la médecine de prévention a-t-elle pris la décision de ne pas laisser embarquer sur le DFPI des agents cas contacts testés négativement ?

Selon M. BOILLOT, les tests anti-géniques n'étant fiables qu'à 80 %, la médecine du travail agit prudemment en écartant d'hypothétiques faux négatifs des bords.

Les douaniers seront-ils concernés par la campagne de vaccination prioritaire contre le COVID ?

À ce stade, rien n'est acté. Les policiers et gendarmes, dont les conditions de travail sont proches de celles des douaniers, ne seront a priori pas vaccinés prioritairement. Quoiqu'il en soit, il est rappelé que la vaccination ne se fera que sur la base du volontariat.

Quand la pratique du télétravail prendra-t-elle fin dans sa forme actuelle ?

L'État-Major de la DNGCD n'a pas connaissance d'une date butoir qui annoncerait la fin du télétravail tel qu'il est aujourd'hui mis en œuvre. Aussi, et ce jusqu'à nouvel ordre, le télétravail continuera d'être applicable sur la base du volontariat.

*Prochain RDV
Semaine 03.2021*

*Pour l'USD-FO
Claire DENIS (suppléante)*

